

Séance ordinaire du 26 février 2008

Nombre de Conseillers L'an deux mille huit, le 26 février à 18 h 30

en exercice : 37

Présents : 24

Représentés : 3

Votants : 27

Absent : 10

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Evelyne VELLY**, Présidente.

Présents : Mesdames Nadine **LEBERGUE**, Marie-Josiane **DEMARQUE**, Françoise **FLEURY**, Andrée **DUBOIS**, Michèle **PESNEL**, Marie-José **FOURNAISE**, Messieurs Jacques **GOSSARD**, Jean-Michel **POIX**, Dominique **DONZEL**, Claude **CUGNET**, Eric **POTELET**, Philippe **PETITFRERE**, Jean-Paul **LEMOINE**, M. Michel **CREDOT** (suppléant de M. Jacques **TOULMONDE**), Mme Marie-Odile **CERVEAUX** (suppléante de M. Michel **HANNOTIN**), Francis **LEGENTIL**, Christian **RICHARTE**, Patrice **GRAUX**, Marcel **VERGEZ**, Bernard **LAVALARD**, Philippe **SALMON**, Jean-Pierre **PINON**, Guy **SALOMEZ**,

Ayant donné pouvoir : Mme Annick **MAGUES** (ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre **PINON**), M. François-Xavier **BOUVY** (ayant donné pouvoir à M. Bernard **LAVALARD**), M. Jean-Noël **DUBOIS** (ayant donné pouvoir à M. Philippe **SALMON**),

Absents : Mesdames Valérie **OUDOT**, Chantal **CHARBONNIER**, Messieurs Patrice **DOCHE**, Patrick **HUARD**, Vincent **CAURIER**, Vincent **BENNEZON**, Daniel **VAQUETTE**, Jean-Claude **FERRE**, Frédéric **COPET**, Jean-Luc **DUBOIS**,

Assistait : Mademoiselle Agnès **FROMENT**, M. Bruno **DEHAYE**.

Ordre du jour :

2008-06	Assainissement des eaux usées à Crugny – Etudes préalables : demande de subventions.
2008-07	Assainissement des eaux usées à Ventelay – Raccordement des parcelles privatives au réseau d'assainissement collectif des eaux usées.
2008-08	Station d'épuration de Fismes – Reconstruction/Réhabilitation avec agrandissement – Etudes préalables : demande de subventions
2008-09	Service assainissement – Montant de la part intercommunale 2008.
2008-10	Service Assainissement – Majoration de la redevance.
2008-11	Aménagement de la Zone d'Activités « Les Grands Longérons » - Signature du marché de travaux.
2008-12	Renouvellement d'une activité accessoire.
2008-13	Compte Administratif 2007 – Budget Général.
2008-14	Compte Administratif 2007 – Budget Assainissement.
2008-15	Compte Administratif 2007 – Budget « Les Grands Longérons »
2008-16	Compte de Gestion 2007.
2008-17	Budget Assainissement – Amortissement 2008.
2008-18	Affectation du résultat de l'exercice 2007 - Budget Général.
2008-19	Affectation du résultat de l'exercice 2007 - Budget Assainissement.
2008-20	Affectation du résultat de l'exercice 2007 - Budget Annexe « Les Grands Longérons »
2008-21	Vote du Budget Primitif 2008.
2008-22	Vote du Budget Assainissement 2008.
2008-23	Vote du Budget 2008 « Les Grands Longérons ».
2008-24	Aménagement de la zone d'activités « Les Grands Longérons » - Signature de la convention d'occupation « traversée » du domaine de RFF.

Après avoir procédé à l'appel et constaté que le quorum étant atteint, Mme **VELLY** ouvre la séance.

M. **FERRÉ** est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 1^{er} février 2008 est adopté à l'unanimité.

I – ASSAINISSEMENT

N° 2008-06 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES A CRUGNY – ÉTUDES PRÉALABLES : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mme la Présidente rappelle que les travaux d'assainissement général sur la commune de Crugny sont réalisés conformément au phasage indiqué dans le schéma d'assainissement de 2001.

Le Conseil de Communauté,

VU, la délibération n° 2007-50 autorisant la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec la société SOGETI Ingénierie,

CONSIDERANT les consultations organisées pour la réalisation des différentes études préalables,

DECIDE à l'unanimité,

DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation, notamment des études à la parcelle, études topographiques et toute autre étude nécessaire préalable aux travaux d'assainissement (étude d'incidence, loi sur l'eau, étude géotechnique ...).

Reçu en Sous-Préfecture
Le 6 mars 2008

N° 2008-07 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES A VENTELAY – RACCORDEMENT DES PARCELLES PRIVATIVES AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

Mme la Présidente rappelle que, suite aux résultats de l'enquête réalisée auprès des particuliers à Ventelay, la Commission Assainissement a proposé que la Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de raccordement au réseau d'eaux usées chez les particuliers,

Le Conseil de Communauté,

VU, la proposition de la Commission Assainissement,

DECIDE à l'unanimité,

D'ASSURER la maîtrise d'ouvrage des travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif des eaux usées sur parcelles privées,

Le montant de l'opération est estimé à 155 000 € HT,

DE SOLLICITER une subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation de cette opération.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 6 mars 2008

M. VERGEZ s'interroge sur les différences entre l'étude (et les premiers devis) réalisée par PINGAT et les devis présentés après appel d'offres. Il est probable que de nombreuses personnes se désistent et ne délèguent plus à la Communauté de Communes. Dans ce cas, qu'advient-il des subventions ?

Mme VELLY indique que si à l'issue des travaux délégués, 80% des branchements (qu'ils soient réalisés par la Communauté de Communes ou par le particulier lui-même) sont réalisés et conformes, l'Agence de l'Eau Seine Normandie maintient sa subvention.

En tout état de cause, la Communauté de Communes attend pour l'instant le retour des conventions de travaux. Un point avec l'entreprise attributaire sera fait à ce moment et le marché signé ultérieurement.

N° 2008-08 STATION D'ÉPURATION DE FISMES – RECONSTRUCTION/RÉHABILITATION AVEC AGRANDISSEMENT – ÉTUDES PRÉALABLES : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mme la Présidente rappelle que la station d'épuration de Fismes doit faire l'objet, soit d'une reconstruction, soit d'une réhabilitation, compte tenu de la nécessaire mise aux normes de cet équipement ainsi que de l'augmentation de sa capacité de traitement.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT les explications de Mme la Présidente,

CONSIDERANT les consultations organisées pour la réalisation des différentes études préalables,

DECIDE à l'unanimité,

DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour la réalisation des études préalables, notamment :

- le contrôle diagnostic du génie civil de la station d'épuration de Fismes,
- les études topographiques, géotechniques, études d'incidence Loi sur l'Eau, maîtrise d'œuvre (partie étude), etc...

Reçu en Sous-Préfecture
Le 6 mars 2008

N° 2008-09 SERVICE ASSAINISSEMENT – MONTANT DE LA PART INTERCOMMUNALE 2008

Mme la Présidente rappelle à l'assemblée que les charges du service Assainissement sont financées par une « redevance » perçue auprès des usagers sur la base de la consommation d'eau potable.

Le Conseil de Communauté,

VU, l'article R 2322-123 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les prévisions de travaux, à savoir :

- l'assainissement général à Crugny,
- la reconstruction ou la réhabilitation de la station d'épuration à Fismes,

Sur proposition de la Commission Assainissement,

DECIDE à l'unanimité,

DE FIXER le montant de la part intercommunale assainissement à **0,73 € HT/m³** à compter du 1^{er} mars 2008.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 6 mars 2008

N° 2008-10 SERVICE ASSAINISSEMENT – MAJORATION DE LA REDEVANCE.

La Commission Assainissement propose l'application d'une majoration de la redevance assainissement en cas de non raccordement au réseau d'assainissement collectif dans les deux ans suivant sa mise en service.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la proposition de la Commission Assainissement,

VU, l'article 1331-8 du Code de la Santé Publique autorisant cette majoration,

DECIDE à l'unanimité,

D'APPLIQUER une majoration de 100% de la redevance Assainissement pour les abonnés qui ne seraient pas raccordés au réseau d'assainissement collectif dans le délai légal de 2 ans.

Cette majoration sera applicable à compter du 1^{er} mars 2008.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 6 mars 2008

Suite à une question de M. GRAUX, Mme VELLY indique que l'application de cette majoration cesse dès que le raccordement est réalisé et opérationnel.

II – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

N° 2008-11 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS « Les Grands Longérons » - SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, le lancement, le 25 janvier 2008, de la procédure d'appel d'offres relative aux travaux d'aménagement de la Zone d'Activités « Les Grands Longérons » à Fismes,

VU, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie les 18 et 26 février 2008,

DECIDE à la majorité des voix (1 abstention de M. J. GOSSARD),

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer le marché relatif aux travaux d'aménagement de la Zone d'Activités « Les Grands Longérons » avec l'entreprise ROUTIERE MORIN MARNE, pour un montant de : 1 626 277,85 € HT soit : 1 945 028,31 € TTC.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 6 mars 2008

Mme VELLY explique que deux entreprises ont répondu (Routière MORIN et EUROVIA). Chacune a présenté une offre de base (dépassant très largement l'enveloppe prévisionnelle) et des variantes. La variante retenue par la Commission d'Appel d'Offres propose, d'après elle, un bon compromis entre l'assurance d'une solution techniquement fiable et un coût proche de l'enveloppe prévisionnelle (qui était de 1 350 000 € HT).

III – SERVICE GÉNÉRAUX

N° 2008-12 RENOUELEMENT D'UNE ACTIVITÉ ACCESSOIRE

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que la comptabilité de la Communauté de Communes est assurée par M. Bruno DEHAYE dans le cadre d'une activité accessoire jusqu'au 31 mars 2008,

CONSIDERANT l'accord de l'intéressé et de la collectivité employeur, à savoir la Ville de Fismes,

DECIDE à l'unanimité,

DE RENOUELER la mission de comptabilité de M. Bruno DEHAYE à titre accessoire, pour un an à partir du 1^{er} avril 2008, pour un horaire hebdomadaire de sept (7) heures,

M. Bruno DEHAYE exercera sa mission sur la base des orientations définies par le Conseil de Communauté,

Il est précisé qu'en cas de recrutement d'un agent pour la réalisation de ces missions, l'activité accessoire de M. DEHAYE prendrait fin.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 6 mars 2008

IV – FINANCES

N° 2008-13 COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil de Communauté,

Vu, les résultats de l'exercice 2007,

Après que Mme la Présidente ait quitté la séance,

DECIDE à l'unanimité,

D'APPROUVER, le compte administratif 2007 du Budget Général de la Communauté de Communes qui présente :

- En section de FONCTIONNEMENT un excédent de : **403 135,19 €**
- En section d'INVESTISSEMENT, un excédent de : **242 802,25 €**

Reçu en Sous-Préfecture
Le 6 mars 2008

N° 2008-14 COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil de Communauté,

VU, les résultats de l'exercice 2007,

Après que Mme la Présidente ait quitté la séance,

DECIDE à l'unanimité,

D'APPROUVER, le compte administratif 2007 du Budget Assainissement de la Communauté de Communes qui présente :

- En section de FONCTIONNEMENT un excédent de : **326 947,37 €**
- En section d'INVESTISSEMENT, un déficit de : **487 551,79 €**

Reçu en Sous-Préfecture
Le 6 mars 2008

N° 2008-15 COMPTE ADMINISTRATIF 2007 –BUDGET « Les Grands Longérons ».

Le Conseil de Communauté,

VU, les résultats de l'exercice 2007,

Après que Mme la Présidente ait quitté la séance,

DECIDE à l'unanimité,

D'APPROUVER, le compte administratif 2007 du Budget « Les Grands Longérons » de la Communauté de Communes qui présente :

- En section de FONCTIONNEMENT un excédent de : **12 822,01 €**
- En section d'INVESTISSEMENT, un déficit de : **34 023,34 €**

Reçu en Sous-Préfecture
Le 6 mars 2008

N° 2008-16 COMPTE DE GESTION 2007

Le Conseil de Communauté,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs (budget général, assainissement et Les Grands Longérons) de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007,
- 2 Statuant sur l'exercice du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECIDE à l'unanimité,

DE DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Reçu en Sous-Préfecture

Le 6 mars 2008

N° 2008-17 BUDGET ASSAINISSEMENT – AMORTISSEMENT 2008

Le Conseil de Communauté,

VU, le tableau, joint au budget primitif assainissement, des acquisitions immobilières 2008,

VU, le tableau, joint au budget primitif assainissement, des subventions perçues,

DECIDE à l'unanimité,

DE FIXER la durée d'amortissement des biens et des subventions, selon la nomenclature officielle et précisée sur les tableaux suivants qui seront joints au Budget primitif assainissement 2008.

Reçu en Sous-Préfecture

Le 6 mars 2008

N° 2008-18 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2007 – BUDGET GÉNÉRAL

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 26 février 2008, le compte administratif 2007, qui présente un excédent de fonctionnement de **403 135 €**(hors reste à réaliser),

Considérant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global positif de : **242 803 €**
- un solde de reste à réaliser négatif de : **419 482 €**

entraînant un besoin de financement s'élevant à : **176 679 €**

Vu, les états des restes à réaliser au 31 décembre 2007,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2008,

Le Conseil de Communauté,

DECIDE à l'unanimité,

D'AFFECTER, au budget de l'exercice 2008, le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) : **176 679 €**
Financement de la section d'investissement.
- Report en section de fonctionnement : **226 456 €**,
(ligne 002 en recettes)

Reçu en Sous-Préfecture

Le 6 mars 2008

N° 2008-19 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2007 – BUDGET ASSAINISSEMENT.

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 26 février 2008, le compte administratif 2007, qui présente un excédent de fonctionnement de **326 947 €**(hors reste à réaliser),

Considérant que la section d'investissement dudit compte administratif assainissement fait apparaître :

- un solde d'exécution global négatif de : **487 552 €**
- un solde de reste à réaliser positif de : **235 478 €**

entraînant un besoin de financement s'élevant à : **252 074 €**

Vu, les états des restes à réaliser au 31 décembre 2007,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2008,

Le Conseil de Communauté,

DECIDE à l'unanimité,

D'AFFECTER, au budget de l'exercice 2008, le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) : **252 074 €**
Financement de la section d'investissement.
- Report en section de fonctionnement : **74 873 €**,
(ligne 002 en recettes).

Reçu en Sous-Préfecture

Le 6 mars 2008

**N° 2008-20 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2007 – BUDGET ANNEXE
« Les Grands Longérons »**

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 26 février 2008, le compte administratif 2007, qui présente un excédent de fonctionnement de **12 822 €**(hors reste à réaliser),

Considérant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global négatif de : **34 023 €**

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2008,

Le Conseil de Communauté,

DECIDE à l'unanimité,

D'AFFECTER, au budget de l'exercice 2008, le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) : **12 822 €**
Financement de la section d'investissement.
- Report en section de fonctionnement : **0 €**,
(ligne 002 en recettes).

Reçu en Sous-Préfecture

Le 6 mars 2008

N° 2008-21 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT les remarques apportées lors du débat d'orientation budgétaire du 1^{er} février 2008,

VU, la délibération n° 2008-13, relative à l'approbation du Compte Administratif 2007,

DECIDE à l'unanimité,

D'ADOPTER le Budget Primitif 2008 de la Communauté de Communes qui s'équilibre :

- En section de FONCTIONNEMENT à la somme de : **1 876 456 €**
- En section d'INVESTISSEMENT à la somme de : **3 436 637 €**

Reçu en Sous-Préfecture

Le 6 mars 2008

M. PINON intervient afin de souligner la nécessité de réfléchir rapidement à la question du financement de la caserne des Pompiers à Fismes. En effet, ce point peut avoir des répercussions importantes sur le budget de la Communauté de Communes suivant les décisions qui seront prises. Un transfert de compétence (pour le financement de la caserne) à la Communauté de Communes pourrait permettre d'augmenter les taux de subvention du Conseil général.

Cependant, M. PINON rappelle que les dernières estimations de coût pour les communes, présentées par le SDIS, ont été largement revues à la hausse.

Cette question devra être très précisément étudiée, notamment avec les services de la Trésorerie.

N° 2008-22 VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2008

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT les remarques apportées lors du débat d'orientation budgétaire du 1^{er} février 2008,

VU, la délibération n° 2008-14, relative à l'approbation du Compte Administratif 2007 - Budget Assainissement,

DECIDE à l'unanimité,

D'ADOPTER le Budget Assainissement 2008 de la Communauté de Communes qui s'équilibre :

- En section de FONCTIONNEMENT à la somme de : **411 373,00 €**
- En section d'INVESTISSEMENT à la somme de : **1 657 764,00 €.**

Reçu en Sous-Préfecture

Le 6 mars 2008

N° 2008-23 VOTE DU BUDGET 2008 « Les Grands Longérons »

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT les remarques apportées lors du débat d'orientation budgétaire du 1^{er} février 2008,

VU, la délibération n° 2008-15, relative à l'approbation du Compte Administratif 2007 - Budget « Les Grands Longérons »,

DECIDE à la majorité des voix (1 abstention de M. J. GOSSARD),

D'ADOPTER le Budget 2008 « Les Grands Longérons » qui s'équilibre :

- En section de FONCTIONNEMENT à la somme de : **2 644 814,00 €**
- En section d'INVESTISSEMENT à la somme de : **1 734 023,00 €.**

Reçu en Sous-Préfecture
Le 6 mars 2008

V – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2008-24 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS « Les Grands Longérons » - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION « TRAVERSÉE » DU DOMAINE DE RFF.

Mme VELLY rappelle à l'assemblée que le projet d'aménagement de la zone d'activités "Les Grands Longérons" intègre le passage d'une canalisation d'eaux pluviales le long de la voie ferrée sur emprise RFF.

Les travaux de création de cette canalisation ont fait l'objet d'une convention travaux signée conjointement par la SNCF et la Communauté de Communes.

L'installation empruntant le domaine public de RFF, il est nécessaire de signer une convention d'occupation « *traversée* » du domaine de RFF.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT l'exposé de Mme la Présidente,

VU, le projet de convention ci-annexé,

DECIDE à l'unanimité,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer la convention d'occupation « *traversée* » du domaine de RFF.

Précise que cette convention a une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 6 mars 2008

L'ordre du jour a été abordé en totalité. Il n'y a pas de questions diverses.
La séance est levée à 20 h 15.